

## LES TROPHEES DE L'AGRO-ECOLOGIE

Edition 2023-2024

### Catégorie : « Prix de l'Innovation »

Les agriculteurs et agricultrices de Polynésie française sont invités à concourir aux trophées de l'agroécologie 2023-2024 organisés par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le concours est ouvert aux exploitations agricoles individuelles ou sous forme sociétaire.

Il vise à récompenser les démarches innovantes dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques.

Chaque démarche doit répondre à de multiples enjeux :

- **avoir un impact positif sur l'environnement** : adaptation et atténuation du changement climatique, la protection d'un milieu (exemple : agriculture à bas intrants), la reconquête d'un milieu dégradé (eau, sol, écosystème fragile, etc., par exemple via l'agriculture de conservation des sols), la sensibilisation à la protection de l'environnement, la mise en valeur d'un paysage ou d'un milieu naturel particulier (exemple : plantation de haies), l'amélioration ou la mise au point d'un procédé ou d'une technique nouvelle ou peu répandue respectueuse de l'environnement (exemple : association de cultures), etc...

- **être économiquement viable** : les participants au concours doivent pouvoir faire la preuve que la mise en place de leur démarche agroécologique est compatible avec la rentabilité économique des exploitations. Ces démarches doivent être susceptibles d'inspirer d'autres agriculteurs, après adaptation au contexte territorial et aux spécificités des exploitations. Les impacts globaux de la démarche sur la création de valeur et sur la production seront également étudiés ;

- **prendre en compte les aspects sociaux et territoriaux** : l'impact du projet sur la qualité de vie des exploitants ou de leurs salariés ainsi que sur l'évolution de leur charge de travail permettra d'apprécier la prise en compte des critères sociaux. De la même manière, l'intégration du projet dans le milieu socio-économique local sera valorisée (implication d'autres agriculteurs, implication de partenaires extérieurs, création d'emplois, communication vers d'autres milieux, insertion des porteurs du projet dans la vie locale du territoire, lutte contre l'isolement rural...).

Les trophées ne s'adressent qu'aux **démarches abouties** et non encore aux initiatives encore au stade de l'élaboration ou de la mise en œuvre

**Prix de l'innovation** : 7 000 € offert par le Crédit Agricole soit 835 300 F CFP

**Dossier de candidature** : Formulaire joint à remplir

**Calendrier du concours** :

**Dépôt des candidatures** : avant le 15 juin 2023 auprès de la direction de l'agriculture (Bureau stratégie et économie)

**Jury régional** : fin 2023-début 2024

**Jury national** : février 2024

**Remise des prix** : lors du salon international de l'agriculture 2024

**Réception des candidatures et renseignements :**

Auprès de la direction de l'agriculture,  
Bureau Stratégie et Economie  
BP 100 – 98 713 Papeete – Tahiti – Polynésie française

**Renseignements :** Christine Wong – Téléphone 40 42 35 17 – Courriel :  
[christine.wong@administration.gov.pf](mailto:christine.wong@administration.gov.pf)

**Pièce jointe :** Formulaire « Prix de l'innovation »